

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 avril 2021

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 4030)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
le Gouvernement

**ARTICLE 24**

Alinéa 2

Remplacer les mots :

d'un agent des douanes lorsqu'il est en opération, d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de la police municipale, lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police

par les mots :

d'un militaire de la gendarmerie nationale ou d'un agent de la police municipale lorsque ces personnels agissent dans le cadre d'une opération de police, d'un agent des douanes lorsqu'il est en opération

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel